



Journée découverte Circuit la Châtre : 1<sup>er</sup> octobre 2011

7 sessions x 15 min / groupe

*Collectif Motard* – 1 rue aux Loups 45 000 ORLEANS

[www.collectifmotard.com](http://www.collectifmotard.com) / collectif.motard@gmail.com

**PARTICIPANT**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_

Permis N° / Date : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Comment avez-vous connu la journée ? \_\_\_\_\_

**MOTO**

Modèle / Cylindrée: \_\_\_\_\_

N° Immatriculation : \_\_\_\_\_ ou  RSV

Assurance N° : \_\_\_\_\_

Compagnie : \_\_\_\_\_

**\* Pour les motos non assurées souscription à la journée possible sur [www.assurancepiste.com](http://www.assurancepiste.com) rubrique « RC circulation »**

**ASSURANCES**

**Je déclare (cocher) :**

- Etre informé que la loi française oblige que « tout véhicule à moteur soit assuré par son propriétaire » et être titulaire de ce fait d'une assurance Responsabilité Civile liée au véhicule utilisé (assurance moto personnelle) valide pour le roulage.\*

**DEROULEMENT DE LA JOURNEE**

Vendredi soir :

Possibilité d'arriver entre 20h et 23h.

Samedi :

7h30-8h15 : Accueil, contrôle administratif, petit déjeuner!

8h30-8h50 : Briefing – Obligatoire pour tous

9h-12h : Roulages

12h-14h : Coupure repas

14h-18h : Roulages

18h : Fin des roulages

- **Pour des raisons d'assurance et de sécurité, les grilles d'accès au circuit sont fermées durant les roulages.**

**N'oubliez pas vos documents à présenter lors du contrôle administratif : assurance, permis, carte grise**

**REGLEMENT :**

**60 € par participant et 10 € par accompagnant à l'ordre de « Collectif Motard » à renvoyer avec l'inscription**

- 65 € pour les inscriptions tardives reçues après le 1<sup>er</sup> septembre 2011.  
➤ Pas de remboursement en cas de désistement dans les 30 jours précédent le roulage.  
➤ Attention les accompagnants non inscrits ne sont pas acceptés dans l'enceinte du circuit.

**ACCOMPAGNANT (>16 ans)**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**GROUPE (souhaité)**

- Débutant 1 (jamais fait de circuit)  
 Débutant 2  
 Confirmé 1  
 Confirmé 2

Fait à .....

le ..... / ..... / 2011

Signature :



# Journée Découverte Circuit de la Châtre - 1<sup>er</sup> octobre 2011

## Règles de sécurité – Conditions générales

### REGLES DE SECURITE :

- ✓ Sur la grille de départ, attendre le feu vert du commissaire pour démarrer.
- ✓ Lors de chaque début de cession, penser à chauffer vos pneus sur les 2 premiers tours.
- ✓ Suivre les pilotes « marshals » encadrant la ou les premières cessions des groupes débutants.
- ✓ Eviter de rouler en groupe, ralentir si nécessaire.
- ✓ Levez le bras (ou la jambe en courbe), lorsque vous ralentissez ou envisagez de le faire (notamment avant de rentrer dans les stands, pour signaler un danger sur la piste ou lors d'une sortie de trajectoire normale).
- ✓ Ne jamais s'arrêter sur la piste (notamment pour aller aider un autre participant).
- ✓ Lors d'un dépassement : responsabilité du pilote qui double.
- ✓ Vitesse limitée dans les stands (10 km/h maxi, roulage au pas).
- ✓ Port du casque obligatoire même dans les stands.
- ✓ Equipements de protection adaptée (Obligatoire : bottes et vêtements de cuir, casque homologué et gants. Conseillé : protection dorsale).
- ✓ Utiliser une moto en bon état mécanique. (pneu, freins, liquides (pas de fuites...) etc.)
- ✓ Ne pas s'appuyer ou s'asseoir sur les rails de sécurité.
- ✓ Respecter les drapeaux
  - Jaune : danger ne nécessitant pas l'arrêt de la cession : je ralentis, je ne dépasse pas.
  - Rouge : danger nécessitant l'arrêt de la cession : je ralentis, je ne dépasse pas et je rentre aux stands.
  - Damier noir et blanc : fin de la cession : je finis mon tour de piste et rentre aux stands.
- ✓ Lors de cette journée découverte, la conduite se fait dans le respect de la sécurité des autres participants. Toute prise de risque la remettant en cause entraîne l'exclusion définitive du participant de l'enceinte du circuit.

### CONDITIONS GENERALES

Dans le cadre de la journée du 1<sup>er</sup> octobre 2011, dans l'enceinte du circuit de la Châtre,

Je soussigné (nom, prénom) \_\_\_\_\_ né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ demeurant à \_\_\_\_\_

Dégage l'ASA La Châtre, le comité de gestion du Circuit Automobile, l'organisateur et les bénévoles de toute responsabilité au cas où je causerais par mon comportement, volontairement ou involontairement, de manière directe ou indirecte, un dommage que ce soit à un tiers, un usager, un bénévole et de l'organisateur, ou a moi-même durant ma présence dans l'enceinte du circuit.

Je déclare (cocher):

- Etre informé qu'il s'agit d'une journée découverte de la pratique de la moto sur circuit et non d'un entraînement ; Que cette journée ne revêt aucun caractère de compétition officielle ou non, ne comporte aucun chronométrage et n'est pas ouverte aux spectateurs.
- Avoir pris connaissance des règles de sécurité et les appliquer.
- Etre en bon état de santé, avoir la pleine possession de mes facultés physiques et mentales et n'être sous l'effet d'aucun traitement de nature à les altérer. Sans aucune contre indication quand à la conduite de la moto. Ne pas circuler dans l'enceinte du circuit sous l'emprise d'alcool ou de produits stupéfiants.
- Etre titulaire du permis de conduire correspondant au véhicule utilisé.
- Avoir pleine et entière conscience des risques encourus inhérents à la conduite d'une moto sur circuit fermé, en accepter et en assumer pleinement les conséquences en cas d'accident responsable ou non responsable, me mettant en cause directement ou indirectement.
- Etre informé, qu'il m'est vivement conseillé de souscrire une «garantie du conducteur », assurance facultative de personne couvrant les dommages corporels auxquels peut m'exposer la pratique moto sur circuit. En cas de non souscription en faire mon affaire personnelle. Conditions et souscription possible sur [www.assurancepiste.com](http://www.assurancepiste.com) rubrique « individuelle accident »
- Régler sur place, toute facture au cas où j'occasionnerais des dommages aux infrastructures et équipements du circuits, (ceux-ci n'étant pas couverts par la « RC participants » souscrite par l'organisateur).
- Renoncer (et mes ayants droits) d'ores et déjà à engager toutes actions pénales, civiles, administratives et judiciaires à l'encontre du circuit et de l'organisateur et des bénévoles dès lors que : je serais victime d'un accident dans l'enceinte du circuit, ou lorsque ma responsabilité serait engagée par une personne morale ou physique à la suite d'un dommage, dont je serais à l'origine à l'occasion de ma présence dans l'enceinte du circuit.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)